

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 244

présenté par

M. Peu, Mme Faucillon, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
M. Jumel, M. Lecoq, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 5

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.